

LE PERCIQUOIS



PÉRIODIQUE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

- Le mot du Maire
- Elections municipales 2014 – nouvelles dispositions
- La phrase mystère – Quelques perles
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal
- Comité des Fêtes - Club de l'Espérance
- Histoire de Percey
- Pluviométrie sur la Commune de Percey
- Photo de classe (sortie au Bourget)
- Recette
- Etat civil - Infos pratiques

AVRIL 2014 - N° 19



LE MOT DU MAIRE

L'aventure du perciquois continue avec un changement d'équipe municipale. Tous mes remerciements à l'ancien conseil pour le travail effectué. Un remerciement particulier aux deux adjoints qui ont su m'apporter tout leur soutien.

Aujourd'hui c'est un nouveau groupe que vous avez choisi. L'ensemble du conseil municipal vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée lors des dernières élections.

Personnellement c'est avec beaucoup de fierté et d'émotion que j'ai accepté à nouveau de diriger les affaires communales, entouré par cette nouvelle équipe.

Le conseil municipal s'est mis au travail immédiatement. Préparation et vote du budget communal. Un budget plus difficile à équilibrer que les années précédentes, du fait des diminutions des dotations de l'état. Une perte de recettes qui s'élève à plus de 4000 € pour 2014, et qui devrait se répéter pour les trois prochaines années.

Nous avons pu équilibrer ce budget grâce à notre rattachement depuis le 1^{er} janvier à la Communauté de Communes du Florentinois. En effet par cette fusion nous avons bénéficié d'environ 50% de réduction des différentes taxes du regroupement, ce qui se traduirait pour les contribuables de Percey par environ 11% de réduction des taxes cumulées (commune et intercommunalité réunies). Le conseil municipal a décidé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014 avec une augmentation de 5%. Cette augmentation n'aura pas d'incidence sur votre montant d'impôt à payer et verra même une diminution de celui-ci sur l'année 2014.

L'écart pour les ménages sur le produit fiscal attendu cumulé sera de :

Taxe d'habitation : - **6,35%**

Taxe foncière /bâti : - **8,50%**

Taxe foncière /non bâti : - **4,05%**

Cotisation Foncière des Entreprises : - **4,10%**

Il est bon de rappeler que sur les 6 dernières années nos taxes ont augmenté de 5% alors que l'inflation augmentait pour la même période de 9,8%.

Depuis le début de l'année 2014 nous appartenons à la communauté du florentinois. Sur les 32 membres siégeant au sein de ce conseil, nos communes rurales ne comptent qu'un représentant qui est le maire. Son suppléant est le premier adjoint. Cette entité est présidée par monsieur Yves Delot qui est aussi maire de Saint Florentin.

En 2013 je vous annonçais la dissolution de notre centre de pompiers volontaires. Nous reportons notre confiance sur le centre de secours de Saint Florentin, dont nous dépendions déjà. Ce centre est composé de 48 pompiers volontaires et 2 sont perciquois. Nos derniers sapeurs ont voulu marquer leur départ en offrant à la commune de Percey une assistance médicale de proximité, en l'occurrence un défibrillateur. Je voudrais à nouveau les remercier pour ce geste. Cet appareil est maintenant installé dans le hall de la mairie. Une formation pour son utilisation sera proposée dans les prochaines semaines. Je lance ce jour un appel aux volontaires désirant y participer.

La partie historique de notre perciquois relate des faits malheureux qui ont eu lieu il y a plus de 150 ans dans notre village.

Je vous laisse parcourir votre périodique et vous souhaite de passer un agréable moment.
Bonne lecture à tous.

Daniel BOUCHERON

C'est maintenant une tradition, début janvier est l'occasion pour la municipalité de présenter ses vœux à la population de notre commune. Le bilan de la mandature qui s'achève a été présenté devant toujours autant de perciquois et d'élus des communes voisines. Mais la partie la plus agréable c'est bien le partage de la galette des rois offerte par le comité des fêtes-club de l'espérance.



ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014

Les membres du nouveau conseil municipal de Percey vous remercient de la confiance que vous leur avez témoignée. Soucieux des intérêts communaux, nous nous engageons à représenter dignement notre village.



La PHRASE MYSTERE du Perciquois n° 18 :



*Daniel
BONNETAT*



*Marie
VILPOUX*



*Daniel
BOUCHERON*



*Régine
MAZERON*



*Robert
DELACROIX*



*Jeannine
DURAND*



*Bernard
MAGNE*

Nous avons par erreur inversé les photos de MM. Daniel Boucheron et Robert Delacroix, veuillez nous en excuser.



M	E	I	L	L	E	U	R	S
1	2	3	4	5	6	7	8	9

V	O	E	U	X
10	11	12	13	14

D	U
15	16

C	O	M	I	T	E
17	18	19	20	21	22

D	E
23	24

R	E	D	A	C	T	I	O	N
25	26	27	28	29	30	31	32	33



Quelques perles

Karl Marx est un philosophe qui a beaucoup écrit sur le travail mais qui n'a jamais travaillé.

Les poissons sont bien adaptés à l'eau. On dit qu'ils ont le pied marin.

Les Romains ont sacrifié le Christ sans lui laisser le temps d'aller à l'église.

Le chèvre est un fromage fait avec du lait de brebis.

Les Français sont de plus en plus intéressés par leur arbre gynécologique.

La femelle du corbeau s'appelle la corbeille.

Le métier de fonctionnaire consiste à fonctionner.

Les favorites couchent avec le roi pour devenir marquises. Ca s'appelle être anoblie.

La terre rote sur elle-même.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 17 janvier 2014 :

- Lecture et autorisation de signatures pour les conventions suivantes :
- Convention de participation aux charges de restauration et de transport scolaire.
- Convention de mise en place du service minimum dans le RPI en cas de grève de l'éducation nationale.
- Convention pour la création d'un dispositif très petite section dans le RPI.
- Travaux d'assainissement forestier : Le nouveau devis de l'entreprise St Florentin Terrassement présenté au conseil restant inférieur aux propositions des autres entreprises, le devis d'un montant de 1790,00€ est retenu.
- Informations diverses : Monsieur le Maire explique les modalités à suivre pour les nouveaux candidats et présente les documents à remplir. Il explique que des documents d'information seront remis dans chaque boîte aux lettres de la commune.

Réunion du mardi 25 février 2014 :

- Approbation comptes administratifs 2013 :

	BUDGET PRINCIPAL en €		BUDGET ANNEXE ZA en €	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	146 394,36	106 101,67	0	0
Recettes	171 856,38	145 593,42	0	0
Résultats de l'exercice	+ 25 462,02	+ 39 491,75	0	0
Résultats reportés	60 873,17	- 47 892,71	- 3 875,57	- 3 729,22
Résultats définitifs	86 335,19	- 8 400,96	- 3 875,57	- 3 729,22

Le conseil municipal vote et arrête à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Approbation comptes de gestion ZA et BP 2013 : Le conseil municipal déclare à l'unanimité des présents, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part. Approuve le compte de gestion de l'exercice 2013 du budget Principal et du Budget Annexe Zone Artisanale.

- Affectation des résultats 2013 : Le conseil municipal constate que le Compte Administratif du BP 2013 présente un excédent de fonctionnement de **25 462,02 €**, et un *excédent* d'investissement de **39 491,75 €** pour le Budget Principal et pour le Budget Annexe de la Zone Artisanale, un déficit de fonctionnement de **3 875,57 €** et un déficit d'investissement de **3 729,22 €**. Le conseil décide d'affecter les Résultats comme suit :

• Budget Principal :

Pour mémoire résultat antérieur reporté :	en fonctionnement :	60 873,17 €
	en investissement :	- 47 892,71 €
Résultat de l'exercice 2013 :	en fonctionnement :	25 462,02 €
	en investissement :	39 491,75 €
Excédent au 31 décembre 2013 :	en fonctionnement :	86 335,19 €
Déficit au 31 décembre 2013	en investissement :	8 400,96 €
Reste à Réaliser en dépenses d'investissement au 31 déc. 2013		8 600,00 €

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'Investissement (compte 1068 du budget 2014) : **17 000,96 €**

Solde disponible affecté comme suit :

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section de fonctionnement (ligne 002 en excédent du budget 2014) **69 334,23 €**

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'Investissement (ligne 001 en déficit du budget 2014) **8 400,96 €**

- **Budget Annexe Zone Artisanale :**

Pour mémoire Résultat antérieur reporté :

en fonctionnement : - **3 875,57 €** et en investissement : - **3 729,22 €**

Résultat de l'exercice 2013 : fonctionnement **0 €**, investissement **0 €**

Déficit au 31 décembre 2013 : **fonctionnement 3 875,57 €, et investissement 3 729,22 €**

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'Investissement

(ligne 001 en déficit du budget 2014) : **3 729,22 €**

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section de fonctionnement

(ligne 002 en déficit du budget 2014) : **3 875,57 €**

Réunion du samedi 05 avril 2014 :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHERON, maire sortant, qui après avoir procédé à l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installé Mesdames BARBIER Brigitte, ROUGET Edith, FOURNIER Véronique et MAZERON Régine et Messieurs BOUCHERON Daniel, JAMBON Maurice, PIROELLE Claude, SAVOURÉ Jean-Claude, VALLET Laurent, BAILLY Jean-Claude, et BONNETAT Daniel dans leurs fonctions de conseillers municipaux. Il passe ensuite la présidence du conseil, au Doyen, Monsieur Maurice JAMBON pour la désignation du secrétaire de séance et procéder à l'élection du maire.

- Désignation du secrétaire de séance : Le Conseil Municipal désigne Madame MAZERON Régine en tant que secrétaire de séance.

- Election du maire : Monsieur BOUCHERON Daniel est élu maire, avec 10 voix pour. Il préside désormais à la séance du Conseil Municipal et procède à la détermination du nombre des adjoints et à l'élection.

- Désignation et élection des adjoints :

- Après le vote du Conseil, il est déterminé 2 adjoints.

- Monsieur JAMBON Maurice est élu 1^{er} adjoint, avec 9 voix pour.

- Monsieur BONNETAT Daniel est élu 2^e adjoint, avec 10 voix pour.

- Proclamation du tableau officiel :

Titre	Nom	Prénom	Date de naissance	Fonction
Monsieur	BOUCHERON	Daniel	21/04/1950	Maire
Monsieur	JAMBON	Maurice	10/02/1940	1er adjoint
Monsieur	BONNETAT	Daniel	17/02/1946	2e adjoint
Madame	ROUGET	Edith	14/03/1959	conseiller
Monsieur	PIROELLE	Claude	01/10/1954	conseiller
Madame	BARBIER	Brigitte	04/06/1958	conseiller
Monsieur	VALLET	Laurent	12/12/1959	conseiller
Monsieur	SAVOURE	Jean-Claude	03/02/1963	conseiller
Madame	MAZERON	Régine	27/01/1964	conseiller
Monsieur	BAILLY	Jean-Claude	19/05/1964	conseiller
Madame	FOURNIER	Véronique	26/02/1956	conseiller

- Indemnités de fonction des élus : Le taux des indemnités allouées mensuellement au Maire et aux adjoints est le suivant :

- Maire : taux maximum 17 % de l'indice 1015 (646,25 € brut)

- Adjoints : taux maximum 6,60% de l'indice 1015 (250,90€ brut)

- Désignation du correspondant défense : Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation. Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région. Ce réseau doit être reconstitué suite au renouvellement des conseils municipaux.

Monsieur BONNETAT Daniel est désigné correspondant défense.

- Constitution des commissions communales :
 - Commission « appels d'offres » :
 - Membres titulaires : Mmes BARBIER Brigitte, MAZERON Régine, M. BONNETAT Daniel
 - Membres suppléants : M. BAILLY Jean-Claude, Mmes FOURNIER Véronique, ROUGET Edith
 - Commission « voirie » : Messieurs MOREAU Sébastien, BAILLY Jean-Claude, BONNETAT Daniel, VALLET Laurent, JAMBON Maurice, PIROELLE Claude (rapporteur)
 - Commission « Travaux et Bâtiments » : Mme BARBIER Brigitte, Messieurs BONNETAT Daniel, SAVOURE Jean-Claude, PIROELLE Claude, JAMBON Maurice, BAILLY Jean-Claude
 - Commission « Fêtes » : Mme ROUGET Edith, Messieurs BONNETAT Daniel, VALLET Laurent, PIROELLE Claude, JAMBON Maurice, BAILLY Jean-Claude
 - Commission « Communication » : Mesdames MAZERON Régine, VILPOUX Marie, DURAND Jeannine, Messieurs DELACROIX Robert, BONNETAT Daniel
- Nomination du régisseur de recettes : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Madame MAZERON Régine régisseur de recettes pour la gestion de la salle des fêtes.
- Désignation des membres du CCAS :
 - 4 conseillers : Mme MAZERON Régine, Mrs BONNETAT Daniel, SAVOURE Jean-Claude, JAMBON Maurice
 - 4 administrés de la commune : Mmes FOURNIER Véronique, VILPOUX Marie, MAUREY Liliane, M. Arie HOGENDOORN
- Désignation des délégués :
 - SIRTAVA (rivière) : M. BONNETAT Daniel (titulaire), M. VALLET Laurent (suppléant)
 - SDEY (électrification) : M. JAMBON Maurice (titulaire), M. BONNETAT Daniel (suppléant)
 - SIAEP (eau Villiers Vineux) : Mrs PIROELLE Claude et JAMBON Maurice (titulaires), M. BAILLY Jean-Claude (suppléant)

Réunion du vendredi 10 avril 2014 :

- Présentation et préparation des budgets primitifs : Monsieur le Maire donne lecture du budget prévisionnel 2014 du BP et de la ZA afin de permettre aux conseillers municipaux d'émettre leurs avis.
- Réflexion sur les investissements à prévoir sur la commune : Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à demander les subventions nécessaires auprès du département, de la région et de l'état pour le financement de la restauration intérieure de la salle des fêtes. Ce projet a été retenu par le Conseil lors de la réunion de préparation du budget 2014.
- Vote des taxes directes : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, (POUR 10 – CONTRE 1) vote les nouveaux taux des taxes directes locales de 2014 soit :

	2013	2014
Taxe Habitation :	15.43	16,20
Fonciers Bâti	11.94	12,54
Fonciers non Bâti	46.05	48,35
CFE	16.75	17,59

Le coefficient de variation est de 1,049992. Le produit fiscal attendu s'élève à 85 632 €. Le prélèvement prévisionnel du GIR est de près de 18 937 €.

- Vote des subventions aux associations :
- Délégation du conseil au maire : M. le Maire expose que les dispositions de l'article L 2122-22 permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Ceci dans un souci de favoriser une bonne administration communale. Le conseil à l'unanimité accepte ces délégations.
- Choix du directeur de l'école de Percey : Sur proposition de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, il est demandé au Conseil Municipal de Percey de statuer sur le poste de directeur d'école de

Percey. En effet, Mme Aurélie TRINQUESSE occupe, depuis la rentrée 2012, les fonctions de directrice unique des sites de Percey, Butteaux, et La Chaussée. Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la nomination de Mme TRINQUESSE au poste de Directrice d'école des 3 sites.

Réunion du vendredi 17 avril 2014 :

- Vote des budgets primitifs BP et ZA : Le Conseil Municipal après avoir délibéré :
- Vote le budget primitif 2014 lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à 227 399,23 € pour la Section de Fonctionnement et à 45 440,96 € pour la Section d'Investissement.
- Vote le budget annexe de la zone artisanale 2014 d'un montant de 55 958,87 € en dépenses et 62 078,92 € en recettes pour la Section Fonctionnement et à 47 981,14 € en dépenses d'investissement et à 52 083,30 € en recettes d'investissement.
- Indemnités du trésorier municipal : Le conseil municipal accepte le concours du trésorier municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et accorde en conséquence pour la durée du mandat au Trésorier Municipal en poste, le bénéfice de cette indemnité à taux plein, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.
- Questions diverses :
- Monsieur Maurice JAMBON présente le budget 2014 du SIAEP de Villiers-Vineux. Le prix du m³ de l'eau pour 2015 est de 1,15 €.
- Un tour de table a été fait concernant l'orientation des différents travaux envisagés de la commune pour les 6 prochaines années.
- La Commission des chemins se réunira le 25 avril prochain à 9h.



Comme tous les ans à l'école de La Chaussée le Père Noël s'est arrêté un beau matin de décembre les bras chargés de cadeaux. Tous les enfants émerveillés par sa présence lui ont réservé un accueil chaleureux.

COMITE DES FETES – CLUB DE L'ESPERANCE

Assemblée générale ordinaire du 08 février 2014

Comme de coutume, la présence des adhérents et non adhérents à cette AG a été faible. Néanmoins, comme le prévoient les Statuts, les bilans ont été exposés.

Le rapport moral est proposé par le secrétaire, monsieur Robert DELACROIX.

Le rapport d'activités, ainsi que les perspectives pour l'année 2014 ont été lus par le président monsieur Maurice JAMBON.

Le bilan financier est présenté conjointement par le trésorier, monsieur Laurent VALLET et son adjointe, madame Edith ROUGET.

Nous avons procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration. Mesdames Isabelle BAILLY, Anne MOREAU et Christine PAULIN posent leur candidature. L'assemblée générale accepte les trois candidatures.

Les autres membres renouvellent leur mandat.

Compte-tenu des élections municipales de mars, la commission des fêtes peut être modifiée. La composition du CA et du bureau, pour 2014, ne sera connue qu'après l'équipe municipale mise en place début avril.



Vide-dressing du 15 février 2014

Pour la première fois, l'association proposait cette manifestation. Seize personnes ont adhéré à ce nouveau concept. La majeure partie des participants étaient de Percey. Une restauration légère a été appréciée par tous. Cette manifestation sera reconduite l'an prochain avec des aménagements qui siéent à toute nouveauté.



Soirée antillaise du 08 mars 2014

Cette année, nous avons honoré les Antilles. Soixante dix personnes ont souhaité se dépayser tout au long de cette soirée. Un repas, concocté par le traiteur monsieur BECART, a séduit les convives (mitigé sur le dessert, trop sec). Les membres du CA avaient préparé une salle des fêtes décorée d'affiches et mis une touche de couleurs sur les tables. L'association, dans un esprit d'ouverture, espère que les Perciquois, au fil du temps, seront plus nombreux à participer à cette sympathique animation.



Randonnée pédestre du 13 avril 2014

Beau temps, participation massive, accueil chaleureux, tous les ingrédients étaient réunis pour que les quelque cinquante marcheurs se mettent en jambes pour boucler les deux parcours du programme. La campagne perciquoise, la pause collation à la mairie de Butteaux, le retour par le canal de Bourgogne, l'apéritif à la salle des fêtes, ont vite séduit les randonneurs. Une belle réussite des organisateurs.





Les habitués des mercredis après midi, se sont retrouvés le jour de la saint Valentin à l'auberge du Cléon à Carisey pour un repas fort sympathique.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT-LOUP DE PERCEY



Le 16 mars a eu lieu le quatrième loto organisé par l'association pour la sauvegarde de l'église de Percy. Malgré une participation inférieure aux années précédentes, la manifestation s'est déroulée dans une très bonne ambiance. Les membres de l'association remercient tous les participants et les généreux donateurs.



PERCEY



Regard sur le Passé

UN PERSONNAGE

François Napoléon GAUTHRIN

LA TERREUR DES MILLERIES

Né le 3 Mai 1807 à Marengo (Italie) fils de Marc GAUTHRIN et Edmée Marguerite GIBIER

Nous avons appris par hasard en lisant sur la page « Histoire » du magazine YONNEMAG de l'Yonne Républicaine du 20 novembre 2010 qu'un certain François-Napoléon GAUTHRIN, habitant des Milleries, commune de Percey avait été guillotiné en 1853.

Après renseignements pris auprès des habitants des Milleries d'abord et dans tout le village ensuite, nous nous sommes rendu compte que personne ne connaissait cette histoire.

Sur le premier recensement qui date de 1836 nous trouvons un Marc GAUTHRIN ancien militaire et sa femme Marguerite GIBIER. Sur le recensement de 1851 c'est le fils Napoléon GAUTHRIN qui est recensé aux Milleries, il vit seul et exerce le métier de propriétaire vigneron.

Madame Edmée Marguerite GIBIER est née à Percey et nous pensons qu'elle a suivi son mari Marc GAUTHRIN, militaire. La famille est venue ensuite s'installer aux Milleries ; Ils avaient deux fils, Jean-Baptiste et François-Napoléon. Jean-Baptiste est décédé à Percey en 1841 et Marc, le père, en 1846. Marguerite est morte à 73 ans dans des circonstances suspectes, le 4 mars 1849.

Nous n'avons pratiquement rien trouvé sur la condamnation de François Napoléon GAUTHRIN aux archives d'Auxerre à part le compte rendu de l'exécution signé par B. DURANTON, Journaliste sur « La Constitution » du 29 avril 1853. Etant donné qu'il y avait eu une demande de pourvoi en cassation qui a été rejeté, et un recours en grâce auprès de l'Empereur Napoléon III, nous avons orienté nos recherches sur les Archives Nationales de Paris. Là nous avons trouvé le dossier du recours en grâce avec tous les détails ainsi que le compte rendu du procès par le Président de la Cour d'Assises de l'Yonne.

Résumé de la terrible histoire de François Napoléon GAUTHRIN :

Marié le 7 Novembre 1838 à Marthe BEAUBEUF, celle-ci le quitte en 1841 pour se soustraire à ses mauvais traitements. Ils n'avaient pas d'enfant. A partir de ce moment, il vit publiquement en concubinage avec ses domestiques qu'il rencontre au hasard de ses errances sur les chemins et dans les marchés.

C'est d'abord la fille Catherine DOR, ivrogne et réclusionnaire libérée, avec qui il est condamné conjointement le 16 avril 1847 par le tribunal correctionnel de Tonnerre à un mois de prison pour coups et blessures volontaires sur un homme rencontré sur la grande route.

Vient ensuite Marie Anne Victoire CERVEAU épouse CHARDON séparée de son mari et dont elle n'a jamais eu de nouvelles, puis la femme WESEPT et enfin la fille CONVEST idiote et épileptique. Comment sont traitées ses domestiques ? Il ne leur paye pas leurs gages et les accable de violences. C'est du moins ainsi qu'il se conduit avec la fille DOR et la femme CHARDON.

Il habite successivement Avallon, Sens, Troyes et Saint-Florentin où il exerce, en apparence, le métier de coquetier, mais en réalité il n'a pas d'état. Il fait de la nuit le jour et vit de maraudage et de vols. On retrouve d'ailleurs chez lui du blé en gerbe et des haricots en cosse alors qu'il ne récolte aucun produit de cette nature.

Son père refusait de le recevoir dans sa maison « *c'est un vilain gars que mon fils, je ne veux pas le voir* » dit-il un jour au curé de Percey. Juste après sa mort, le 12 janvier 1846, GAUTHRIN s'installe avec

sa concubine Catherine DOR dans la maison où vit encore sa mère et qui comporte une maison et quelques lopins de terre de peu de valeur et qui constituent son héritage.

La triste fin de Marguerite GIBIER épouse GAUTHRIN :

Napoléon GAUTHRIN après son installation ne tarde pas à exercer sur sa mère les plus indignes traitements, il lui enlève tout ce qu'elle possède. Un jour qu'il est monté dans un poirier au pied duquel était sa mère, il en descend précipitamment et la frappe à coups de bâton jusqu'à la laisser sur place parce que, dit-il, elle ramassait les plus belles poires.

Le 6 Juin 1848, il la plaque par terre et lui introduit violemment dans la bouche un bouquet de bruyère parce qu'elle avait allumé le four sans sa permission. Vers la même époque, il la repousse avec une fourche au bout de laquelle se trouvait un paquet d'épines qu'il lui applique contre la figure et lui assène un coup de fourche sur la tête. Une autre fois, il saisit par derrière sa petite charrette, et la pousse violemment contre elle, atteinte dans les reins par les timons elle tombe, il se jette alors sur elle et la prend à la gorge. Tous ces faits sont attestés par les témoins de la scène (voisins, passants)

Elle se plaint parfois confidentiellement à ses voisins et ceux-ci ajoutent pleine foi à ses récits quoique GAUTHRIN ait prit le soin de la faire passer pour folle et ivrogne.

Elle leur montre plusieurs fois la trace des doigts que son fils lui fait à la gorge en essayant de l'étrangler.

Le 20 septembre 1848 Marguerite se décide enfin à porter plainte contre son fils devant le maire de Percey et lui déclare que la veille au soir son fils s'est jeté sur elle avec l'intention de l'étrangler mais qu'elle a été secourue par la fille Catherine DOR. Le maire transmet cette plainte aussitôt au parquet de Tonnerre, confirmant avoir vu les blessures que GAUTHRIN avait faites avec ses ongles de chaque côté de son cou. Le procès-verbal arrive bien au parquet mais on ne sait pourquoi, il n'y sera porté aucune suite.

Dans le courant de février 1849, elle dit au Curé de Percey que son fils avait voulu l'étrangler dans son grenier, lui montre les marques qu'elle portait au cou et lui annonce que ne pouvant plus tenir à ces mauvais traitements, elle allait se retirer à Flogny. Elle y loue, en effet une chambre mais GAUTHRIN étant tellement redouté, personne n'ose aller chez lui pour y prendre les effets personnels de sa mère et les transporter dans son nouveau logement en sorte qu'elle est obligée de rester chez son fils.

Le 2 mars 1849, cette pauvre femme se plaint à sa nièce, habitant à quelques kilomètres, d'avoir été frappée par son fils et la fille DOR, lui montrant les traces à la tempe droite des coups reçus. Bien certainement, lui dit-elle, *« si je reste dans cette maison, ils me feront mourir tôt ou tard. Tu ne me reverras peut-être plus et, avant peu, tu viendras à mon enterrement. »*

En effet, c'est deux jours après cette prédiction, le 4 Mars, qu'Edmée Marguerite GAUTHRIN, née GIBIER succombe. Pleine de vie à son lever, à toute extrémité à 9 heures du matin, elle expire le soir même sans qu'un médecin ait été appelé auprès d'elle, ni qu'il ait pu examiner les traces de violences, car la fille DOR est accourue après le commissaire et l'a ramené très vite, en lui disant que ce soin était inutile. Ainsi, on put croire simplement à une mort violente 'ordinaire'.

Les parents venus des environs pour assister à l'enterrement protestèrent sur le fait qu'on ait ainsi laissé procéder à l'inhumation ; le Juge de paix de Flogny prit bien quelques renseignements sur les circonstances de ce décès. Mais, comme l'a dit un témoin à l'audience de la cour d'Assises : *« pour accuser GAUTHRIN il faut en être bien sûr »* ; et cette enquête, purement verbale, n'eut aucun résultat.

Tous les témoins de ces violences, par peur des représailles de ce triste sire, au lieu de témoigner préférèrent se taire à jamais sur cette triste histoire.

Acte de baptême de
Marguerite GIBIER
Née le 3 juin 1776
à Percey

Yonne *Percey* *Percey*
L'an mil sept cent soixante seize, le trois de juin, jay noté
C'est-à-dire de Bulleaux, Baptiste, docteur en droit de la faculté de Percey
Gille Edmée marguerite fille légitime de Joseph Gibier laboureur et
de Marie Mathieu ses père et mère de ladite paroisse de Percey
présent. ne du même jour : son parrain acte Noël Pironelle fils
notaire de Percey, et son parrain acte Noël Pironelle fils
de Claude Pironelle Phavon, qui a signé avec nous, et
sa marraine Edmée Gibier fille de feu Remy Gibier, de la paroisse
de Sours main d'armes, qui en déclare ne pas avoir signé de son nom
et de son nom de Percey, Mes Coats.
Le Curé de Bulleaux
H. Pironelle

Gibier Comte
marguerite,
du 4 mai.

L'an mil huit cent quarante neuf, le cinquième
jour du mois de mai à sept heures du matin, devant
nous, notaire, remplissant les fonctions d'officier d'of-
fices de l'état civil de la Commune de Percey
Canton de Nogent Département de l'Yonne par
diligence, du main absent, d'une Compagne
Napoléon Gauthrin propriétaire âgé de quarante
deux ans demeurant aux milliers Commune de
Percey fils de la d'indie et d'une Duch Bouton
institutrice âgée de cinquante huit ans demeurant
à Percey, lesquels nous ont déclaré que trois à
neuf heures du soir est décédée en son domicile
au dit lieu des milliers Comte Marguerite Gibier,

Acte de décès

(Archives
départementales de
l'Yonne)

âgée de soixante et treize ans, l'heure de l'écrit
d'une Marie Gauthrin d'indie audit lieu des
milliers, et la d'indie ont signé avec nous
Le présent acte après que lecture en a
été faite p. Bouton, p. N. Gauthrin
Gibier aspiant

Marie Anne Victoire CERVEAU, femme CHARDON :

Quelques années plus tard, Catherine DOR l'ayant quitté, GAUTHRIN prend une autre domestique et concubine, la femme CHARDON.

Elle vivra près de lui treize mois subissant les pires violences. Il la frappe avec le premier instrument qui lui tombe sous la main. Un jour, le garde-champêtre le voit la trainant par les cheveux, un autre jour, c'est une voisine qui, juste après la fauchaison, la voit le visage en sang et, sur le cou, la marque des ongles de GAUTHRIN.

Un autre jour encore, elle dit à un voisin que GAUTHRIN lui a donné un coup de poing au dessus de l'œil et saisie à la gorge en serrant si fort qu'elle ne pouvait plus respirer ; elle a en effet l'œil noir, du sang coule de sa tête et elle respire avec peine.

Ces scènes se répètent continuellement, un jour elle dit « *il m'a manqué à ce coup là, mais je n'en réchapperai pas toujours* » une autre fois, elle ajoute que GAUTHRIN lui a dit « *je t'ai manquée aujourd'hui mais une autre fois, tu y passeras* »

En effet, le lendemain 7 Juillet 1852, dès le matin, la femme CHARDON disparaît et personne ne la revoit plus.

Dans la nuit du 8 au 9 juillet, GAUTHRIN ramène chez lui la femme WESEPT, sa nouvelle concubine et lui propose de lui vendre les effets de la femme CHARDON lui disant qu'elle était partie pour l'Afrique ou l'Amérique. En traversant la grange avec lui, elle remarque une fosse dans un coin semblable à celle où en enterre les morts, à ses questions il répond qu'il avait fait une saignée pour conserver ses légumes et aussi que c'était une fosse pour ses maîtresses qui ne seraient pas sages. Effrayée elle s'en va deux jours après.

Ne pouvant rester seul, il va rechercher Catherine DOR à Saint Florentin. A son arrivée, elle monte voir au grenier quelle est cette mauvaise odeur qu'elle n'arrive pas à déterminer mais entendant les cris de GAUTHRIN elle redescend en vitesse. Pas rassurée du tout, elle le quitte rapidement.

Elle est remplacée aussitôt par la fille CONVEST tellement idiote au point de ne pas distinguer les mois de l'année.

Pendant la quinzaine qui suit la disparition de la femme CHARDON, l'odeur infecte se développe à tel point que les passants en sont frappés. Leurs observations l'obligent à enterrer au plus vite la pauvre femme dans la grange.

L'opinion publique est, dès lors, unanime pour accuser GAUTHRIN d'avoir assassiné sa concubine.

Ces bruits ne parviennent pas immédiatement à la connaissance de l'autorité et ce n'est que le 28 octobre 1852 que la justice se transporte à son domicile. Il déclare aux magistrats que la femme CHARDON, mécontente de ne pas gagner des gages chez lui, lui avait dit un matin qu'elle ne voulait plus rester à son service et en effet, elle était partie pendant qu'il était à l'écurie en laissant une partie de ses hardes et un paquet et emportant l'autre partie. Il désigne même des témoins qui l'auraient vue à Avrolles et sur le canal. Mais les magistrats saisissent dans un cabinet de sa maison des affaires, une pièce de 5 F. et deux clefs appartenant à sa domestique. Les clefs sont celles de son logement d'Epineuil qu'elle occupait avant son installation aux Milleries et dont elle a conservé la jouissance.

Bientôt, le brigadier de gendarmerie qui a accompagné le magistrat instructeur, signale au fond de la grange une place où le sol cède sous ses pieds et où sont accumulés divers objets de tout genre comme au hasard. Après une fouille du sol et malgré l'insistance de GAUTHRIN pour empêcher cette opération ou du moins à lui donner une fausse direction, l'épée du brigadier, enfoncée dans la terre indique d'abord la confirmation d'une fosse de cimetière, puis en rapporte une odeur cadavérique. A ce moment là, GAUTHRIN, qui avait jusque là gardé bonne contenance, est saisi d'une vive émotion dont il cherche vainement à dissimuler la cause ; ses jambes fléchissent sous lui et il dit à l'un des gendarmes : « *j'ai laissé la porte de ma grange ouverte, si l'on trouve quelque chose, je n'en sais rien ; on m'a joué une farce* ».

On constate très vite qu'il s'agit bien de la femme CHARDON.

GAUTHRIN est mis sous mandat de dépôt et, en suivant le brigadier qui le presse d'avouer son crime, il pleure et dit : « *laissez-moi, je suis un malheureux* ».

Autour du cou de la victime on trouve un de ses fichus roulé avec précaution en corde et ayant, suivant les dires du médecin, la dureté d'un bâton de réglisse. Ce fichu fait trois tours autour du cou et est fermé

par un nœud double fortement serré. Le premier de ces tours forme un profond sillon dans les chairs et a même affaissé les os antérieurs du cou. L'état de putréfaction des chairs a empêché de constater s'il y avait eu une lutte entre l'assassin et sa victime.

Il n'y a aucun doute sur la strangulation.

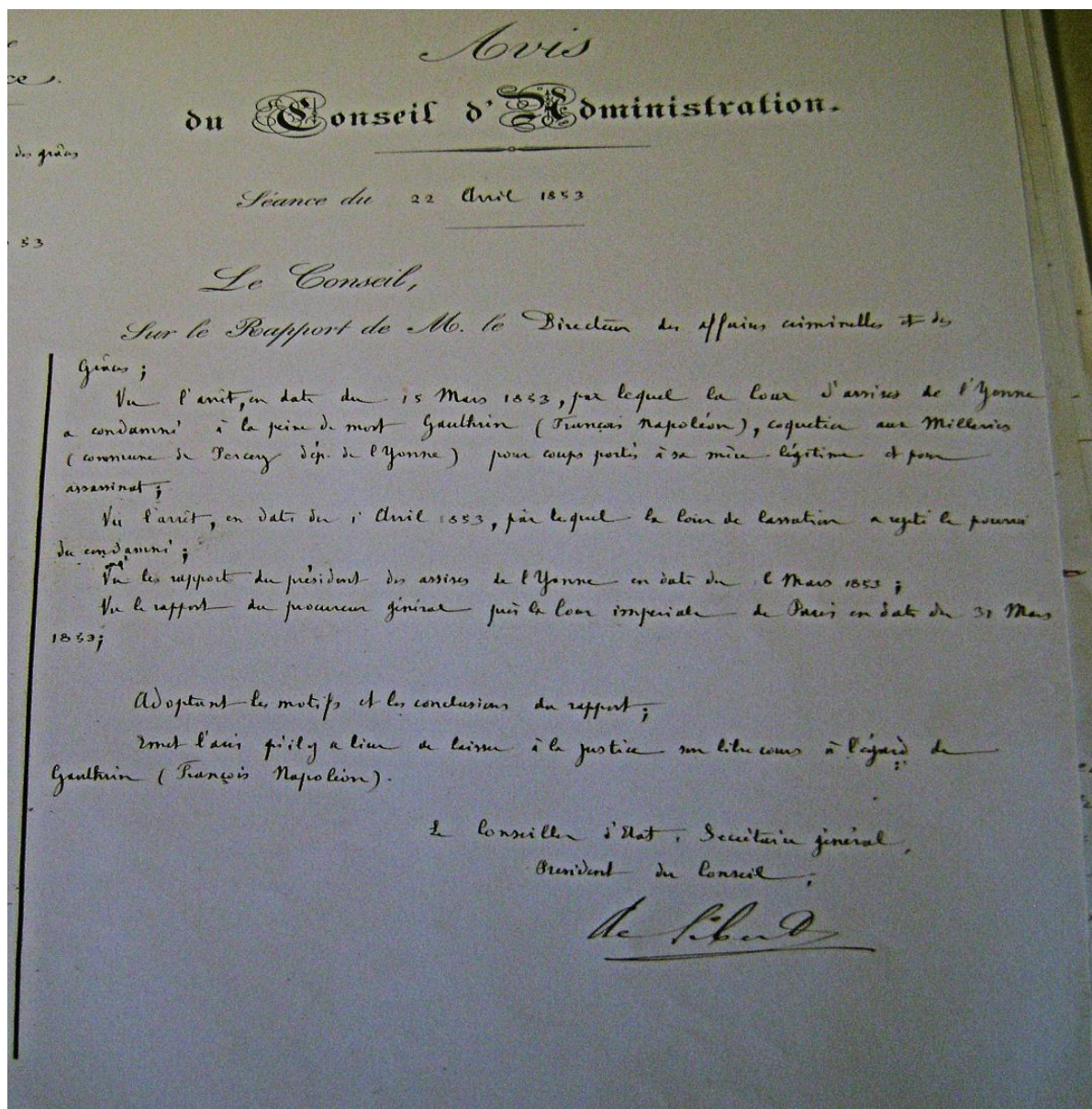
Encore une pauvre victime de ce monstre, qui n'ayant pas voulu partir sans ses gages, l'a payé de sa vie.

Il est jugé en cour d'Assises de l'Yonne et condamné à la PEINE CAPITALE le 15 mars 1853 pour avoir :

1°) à une époque qui remonte à moins de 10 ans entre 1846 et 1849 volontairement porté des coups et fait des blessures à Edmée Marguerite GIBIER, veuve GAUTHRIN, sa mère légitime,

2°) commis en 1852, avec préméditation, un homicide volontaire sur la personne de Marie Anne Victoire CERVEAU femme CHARDON.

Suite au rejet de sa demande de pourvoi en cassation, il adresse une demande de grâce à l'Empereur NAPOLEON III le 31 mars 1853. Celle-ci est refusée et le 22 avril 1853, le Président du Conseil d'Etat fait donner l'ordre de laisser la justice suivre son cours à l'égard de François Napoléon GAUTHRIN.



""

Auxerre qui n'avait pas vu se dresser l'échafaud depuis deux ans, vient d'avoir une exécution capitale, le Sieur GAUTHRIN, condamné à mort aux dernières assises de l'Yonne, a subi sa peine mercredi 27 de ce mois.

Né en 1807 à Marengo, François Napoléon GAUTHRIN manifesta de bonne heure les instincts les plus pervers, les plus violents et même les plus féroces.

Après une jeunesse pleine d'aventures, il vint se fixer près de Flogny, dans le village de Percey dont il devint bientôt la terreur. Fortement soupçonné d'avoir empoisonné sa vieille mère en 1849, il fut récemment convaincu d'assassinat sur la personne d'une de ses concubines avec les circonstances les plus atroces et se vit, pour ce fait, condamné à la peine capitale.

En proie à une inquiétude, à une agitation qu'il s'efforçait en vain de dissimuler et protestant toujours de son innocence, GAUTHRIN, qui avait reçu quelque instruction, écrivit à la suite de sa condamnation, un long mémoire où il entreprenait de se justifier. Il communiquait ce factum à tous ceux qui le visitaient en les engageant, en les conjurant de s'intéresser à sa cause.

Son pourvoi en cassation, une fois rejeté, il n'avait plus à espérer qu'une commutation de la clémence de l'Empereur. Mais, son dossier était si chargé, sa vie si criminelle, que tout espoir devenait une illusion et, mardi dernier arrivait l'ordre de mettre à exécution l'arrêt de la justice.

Mercredi matin, à 3 heures, on annonçait à GAUTHRIN la fatale nouvelle et M. l'Abbé HEURLEY, aumônier, entra dans sa prison. En apprenant qu'il n'y avait plus rien à espérer pour lui sur la terre, le malheureux s'abandonna aux larmes, aux gémissements, au désespoir. Il était foudroyé et anéanti quand le greffier vint lui donner lecture de l'irrévocable sentence.

Toutefois, les chaleureuses exhortations du prêtre pour engager le moribond à tourner ses pensées vers le ciel, désormais son unique refuge, parvinrent peu à peu à le calmer. Mais tel était l'abattement de GAUTHRIN que les exécuteurs durent le soutenir sous les bras pendant le trajet et jusqu'au lieu de l'exécution.

Une foule immense et trop avide de ces spectacles de sang se pressait sur le passage du funèbre cortège qu'escortait la gendarmerie et un piquet de troupes de ligne.

A la vue de l'échafaud dressé et du terrible instrument de son supplice, GAUTHRIN saisi, tomba en défaillance.

C'est l'exécuteur des hautes œuvres de Paris, assisté de ses collègues de Troyes, de Melun et d'Auxerre, qui procéda à l'exécution.

""

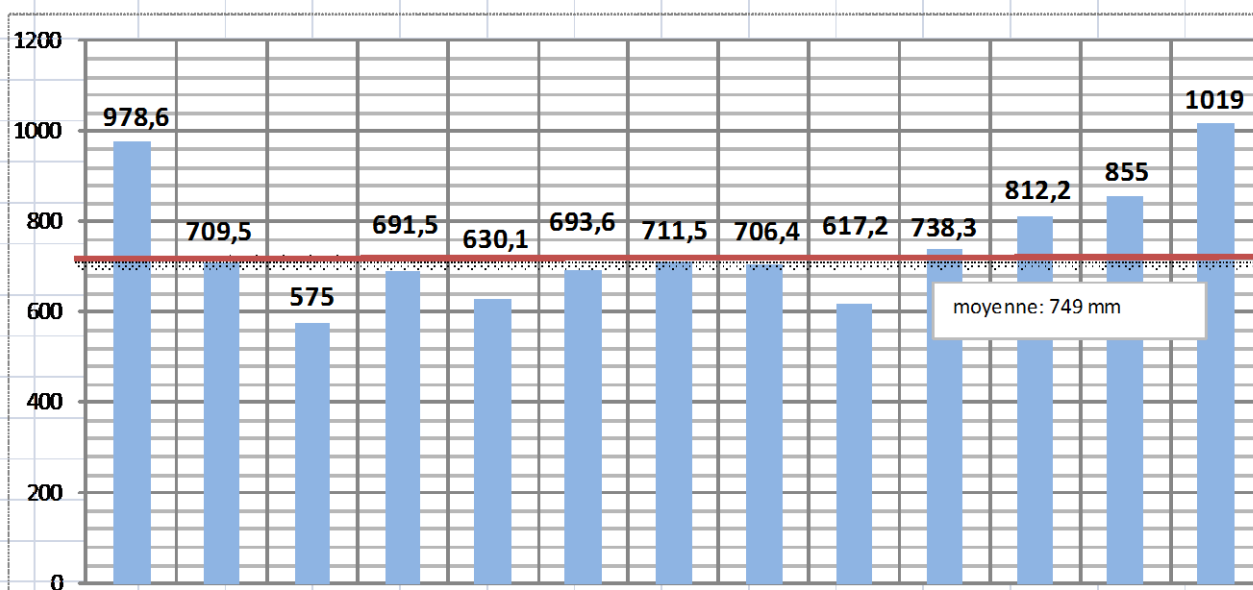


Place Saint Amâtre, lieu de l'exécution – Auxerre

RELEVÉ DE PLUVIOMETRIE SUR LA COMMUNE DE PERCEY

Se reporter au PERCIQUOIS n° 14 (août 2012)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Mm	978,6	709,5	575	691,5	630,1	693,6	711,5	706,4	617,2	738,3	812,2	855	1019



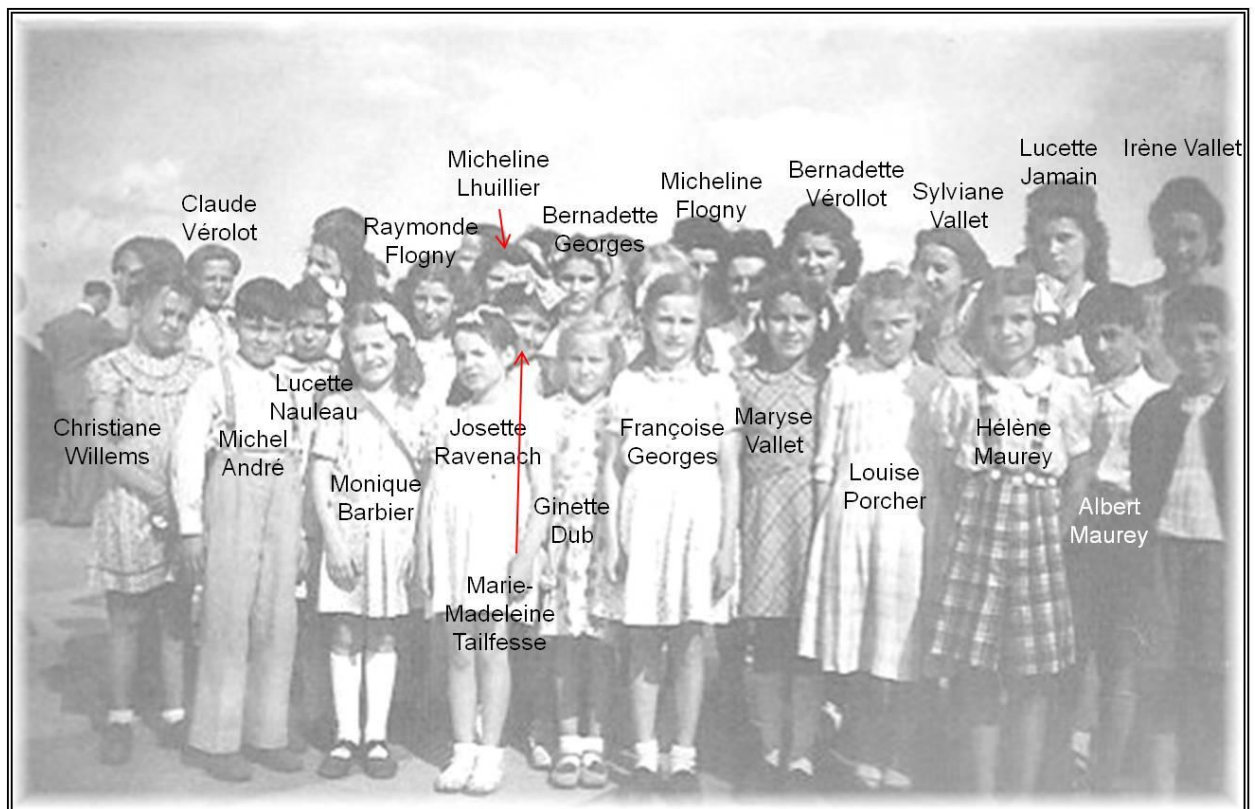
Nous pouvons constater une nette augmentation sur les trois dernières années,

Détails 2012/2013

	janvier	Fevrier	Mars	Avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	Total/année
2012	66	14	37	115	112	102	70	20	57	85	68	109	855 mm
2013	63	92	68	124	128	73	18	60	63	192	104	34	1019 mm

Relevés enregistrés par la famille BAILLY chaque matin entre 8 et 9 heures,

SORTIE AU BOURGET
CLASSE de Melle. POUCE 1947/1948



RECETTE

Salade chaude



700g de pomme de terre (belle de Fontenay)
1 betterave rouge
1 cervelas
6 cuillerées à soupe d'huile
10 dl de vin blanc sec
2 cuillerées à soupe de vinaigre
 $\frac{1}{2}$ cuillerée à café de moutarde
Sel, poivre

- Faire cuire dans leur peau les pommes de terre. Pelez-les, coupez-les en rondelles. Débitez la betterave, une fois pelée, en petits dés. Mettez dans un saladier les pommes de terre et les dés de betterave, arrosez de vin blanc.
- Réchauffez le cervelas à l'eau frémissante et détaillez-le également en rondelles.
- Préparez la vinaigrette.
- Disposez les rondelles de cervelas sur les pommes de terre, versez la vinaigrette et mélangez au dernier moment.



ETAT CIVIL

NAISSANCE

Le 22 janvier 2014 : Vincent MOREAU 48, rue Albert Joly

Le 11 avril 2014 : Titouan BIC 2, petite rue

Félicitations aux heureux parents

NOUVEAUX ARRIVANTS

Mr et Mme CLERGEOT 3 petite rue

Mr OVRE et ses enfants 3 rue du château d'eau

Nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 21 juin 2014 : fête de la musique

Le 14 juillet 2014 : buffet campagnard

Le 20 juillet 2014 : concert pour l'église

Le 23 août 2014 : repas et feu d'artifice

Le 13 septembre 2014 : randonnée nocturne

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web: www.percey.fr

Communauté de commune du florentinois (Tel : 03 86 35 08 57)

Ordures ménagères – SPANC – portage des repas (Tel : 03 86 35 94 15 le lundi et jeudi)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS